# Allianz (i

# Demande d'adhésion au contrat de groupe Responsabilité Civile de la Fédération Française des Centres de Médiation Allianz n° 48 192 230

| le soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales)  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Né(e) leàà   |  |  |  |  |
| Domicilié(e) :   |  |  |  |  |
| Email ;  |  |  |  |  |
| Membre du Centre de Médiation :  |  |  |  |  |
| equel centre est adhérent à : La Fédération Française des Centres de Médiation, 12 place Dauphine — 75001 PARIS. |  |  |  |  |

Ayant été informé de l'intérêt de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle que je peux encourir en raison :

- de l'exercice de mon activité accessoire de médiateur (Responsabilité Civile « Professionnelle »)
- de l'exploitation de mon entreprise au titre et dans les limites de cette activité accessoire (Responsabilité Civile « Exploitation »)

Je demande, en ma qualité de membre de la Fédération Française des Centres de Médiation à adhérer au contrat d'assurance de Groupe Responsabilité Civile de la Fédération Française des Centres de Médiation n° 48 192 230.

- souscrit par : La Fédération Française des Centres de Médiation, 12 place Dauphine 75001 PARIS.
- auprès d'Allianz IARD, société anonyme au capital de 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé: 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre;
- par l'intermédiaire du Cabinet Lartigau & Crochet, Agents Généraux Allianz, 38, Avenue du 7 août, 64100 BAYONNE N° Orias 17006032 et 17006016 (site www.orias.fr) – E-mail: allianzbayonne@allianz.fr; Téléphone: 05.59.52.72.72

Afin de couvrir ma responsabilité de médiateur pour l'exercice des missions suivantes :

Médiation dans tous les domaines de la vie privée et professionnelle.

Par médiation on entend : processus structuré, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige.

Via les garanties suivantes :

- Responsabilité Civile « Exploitation » de votre entreprise
- Défense Pénale et Recours suite à Accident
- Responsabilité Civile « Professionnelle » selon les dispositions de l'Annexe Spécifique (Réf : DEE334)

Ces garanties sont accordées dans les conditions, limites et exclusions figurant aux Dispositions Générales « Responsabilité Civile Activités de Services » (réf: COM08813-V07/18) et à l'Annexe Spécifique Responsabilité Civile Professionnelle (réf: DEE334) à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises suivantes \*:

|  | Responsabilité civile « Exploitation » |  |
|--|--|--|
| Nature des dommages  | Montants maximums garantis             | Franchises par sinistres (sauf sur dommages corporels) |
| Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés visés ci-dessous) | 6 100 000 € par sinistre               |  |
| Tous dommages confondus  | o 100 000 € pai sinistre               |  |
| Sans pouvoir dépasser, pour les<br>dommages ci-après :   | 800 000 € par sinistre                 | 500€   |
| <ul> <li>Dommages matériels et immatériels<br/>consécutifs</li> </ul>                                      | 305 000 € par sinistre                 | 500€   |
| Dommages immatériels non consécutifs   | 1                                      |  |
| Dommages résultant d'une atteinte à 'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés visés ci-    |  | 1000€  |
| dessous)   | 300 000 € par année d'assurance        |  |
| Tous dommages confondus  |  |  |
| Dommages à vos préposés  | 1 000 000 € par année d'assurance      |  |
| <ul> <li>Dommages corporels et matériels<br/>accessoires</li> </ul>  |  |  |

|   | Défense pénale et recours suite à accider | L  |
|---|---|--|
| Nature des dommages   | Montants maximums garantis                | Seuil d'intervention en recours  |
| rais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de ictime | 50 000 € HT par années d'assurance        | Seules entrent dans la garantie Recours les<br>réclamations que vous pouvez<br>concrètement chiffrer à plus de 300 € |



Société anonyme au capital de 991.967.200 € 542 110 291 RCS Nanterre N° TVA: FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



\* Pour la responsabilité civile professionnelle, nous vous remercions de vous reporter au tableau de montants des garanties et franchises figurant dans l'Annexe Spécifique Responsabilité Civile Professionnelle (réf : DEE334)

Les montants de garanties s'entendent pour l'ensemble des adhérents au contrat souscrit par La Fédération Française des Centres de Médiation.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance, préalablement à la présente demande d'adhésion :

- Des Dispositions Générales « Allianz Responsabilité Civile des Activités de Services » réf : COM08813-V07/18
- De l'Annexe Spécifique Responsabilité Civile Professionnelle réf : DEE334
- De la Fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité Civile » dans le temps réf DEE250

Je reconnais qu'il m'a été fourni par ailleurs le document d'information sur le produit d'assurance (réf. COM 21431).

En complément des exclusions figurant aux Dispositions Générales « Allianz Responsabilité Civile des Activités de Services » - réf : COM08813-V07/18 et à l'Annexe Spécifique Responsabilité Civile Professionnelle – réf : DEE334, sont également exclus :

- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité que vous pouvez encourir dans l'exercice de votre activité professionnelle principale.
   Seule votre activité de médiateur exercée à titre accessoire est couverte dans les conditions, limites et exclusion de votre contrat d'assurance.
- ✓ Toute activité de médiation exercée, même à titre accessoire, en tant qu'avocat

Les termes suivants, qui figurent dans les Dispositions Générales et l'Annexe spécifique Responsabilité Civile Professionnelle, doivent être entendus comme suit :

- « Souscripteur »: Il s'agit de vous-même en tant qu'<u>Adhéren</u>t au contrat de groupe Responsabilité Civile de La Fédération Française des Centres de Médiation n°48 192 230
- « Dispositions Particulières » : Il s'agit de votre <u>Demande d'Adhésion</u>, dument régularisée et signée.

Au cours des 36 derniers mois précédant la souscription,

| ✓ | Avez-vous fait l'objet d'au moins une réclamation de la part de tiers au titre de la garantie de votre responsabilité civile? | oui | non |
|---|---|-----|-----|
| ✓ | Avez-vous fait l'objet d'une résiliation pour sinistre de la part de votre (vos) assureur(s) précédent(s)?                    | oui | nor |

Vous certifiez que toutes les déclarations faites en réponse aux questions ci-avant pour servir de base au contrat à intervenir sont sincères et, à votre connaissance, véritables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de lui entraîne, selon le cas, les sanctions prévues par les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des Assurances.

# Comment adhérer :

✓ Vous avez répondu « Non » aux deux questions précédentes :

vous devez adresser la présente demande d'adhésion, <u>dûment complétée et signée</u>, au Cabinet :

Cabinet Lartigau & Crochet Agents Généraux Allianz 38, Avenue du 7 août 64100 BAYONNE

Accompagné de votre règlement, par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Allianz IARD ou par virement (En cas de règlement par virement, merci de contacter l'agence au 05 59 52 72 72 ou par mail <u>allianzbayonne@allianz.fr</u> afin qu'un RIB vous soit adressé par retour)

Cette demande d'adhésion vaudra contrat d'assurance, sous réserve et du paiement effectif de la cotisation exigible.

✓ Vous avez répondu « Oui », au moins à l'une des deux questions précédentes :

 $Vous \, devez \, adresser \, la \, présente \, demande \, d'adhésion, \, \underline{dûment \, complétée \, et \, \underline{signée}}, \, au \, Cabinet \, Lartigau \, \& \, Crochet, \, Agent \, Général \, Allianz.$ 

Votre demande fera l'objet d'une étude par Allianz qui pourra, le cas échéant, refuser votre adhésion ou vous faire une proposition adaptée.

En cas de refus ou d'absence de réponse de notre part, le contrat n'est pas conclu et vous n'êtes pas garanti.

#### Durée:

En cas d'acceptation, votre Adhésion, et les garanties qui y sont mentionnées, prend effet à la date figurant sur l'attestation d'assurance qui vous sera remise.

La période de garantie court à compter de la date d'effet de l'adhésion prévue ci-dessus, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Votre Adhésion est à durée ferme. Elle se termine au 31 décembre de l'année de sa prise d'effet et ne sera pas automatiquement renouvelée au 1ier janvier de l'année suivante.

Par conséquent les mentions figurant dans les Dispositions Générales « Responsabilité Civile Activités de Services » réf : COM08813-V07/18 relatives à la tacite reconduction du contrat à chaque période annuelle d'assurance ne sont pas applicables à votre Adhésion.





## Cotisation:

La cotisation d'assurance au titre de votre Adhésion est fixée, frais et taxes compris, à

60 € TTC

Cette cotisation couvre, de manière forfaitaire et invariable, la période de garantie courant de la date d'effet de l'adhésion, telle que définie ci-dessus, jusqu'au 31 décembre de l'année

Elle est payable à la signature de la présente demande d'adhésion par chèque libellé à l'ordre d'Allianz ou bien par virement,

### Informations importantes:

Nous vous avons préalablement informé que votre conseiller est un Agent général d'assurances, immatriculé auprès de l'ORIAS (www.orias.fr) et est soumis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Votre Agent Général est mandaté par Allianz IARD pour vous proposer un contrat adapté à vos besoins. En cas de difficultés, consultez d'abord votre agent général. Si sa réponse ne vous convient pas, il suffit de vous adresser à clients@allianz.fr ou à Allianz relations Clients - Case Courrier S1803 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex.

Votre agent général bénéficie d'une commission versée par Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance. Il peut également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires

La protection de vos données personnelles :

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance. Mais aussi aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

| par courrie<br>dresser à la | - par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,<br>r courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076<br>esser à la CNIL.  | Paris La Défense Cedex.Vous pouvez également vous                     |
|-----------------------------|--|---|
|                             | J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du groupe Allianz Dui Non   |   |
|                             | Votre accord vaut pour les offres commerciales du groupe Allianz en France et ses partenaires pour les servic qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients con Pour plus de détail reportez-vous aux documents contractuels notamment les dispositions générales, les fich Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allia possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes. | ou de prospects.<br>hes d'information et les sites internet d'Allianz |
|                             |  |   |
|                             | Fait à le le<br>Signature du demandeur   |   |



